

### Article 21 du Règlement

Monsieur le Président, les Canadiens commencent à comprendre que les forêts et l'environnement sont au bas de la liste des priorités des hommes politiques de droite. En Colombie-Britannique, M. Bill Bennett propose d'accorder 60 millions de dollars au secteur forestier, alors que, d'après le département d'études forestières de l'Université de la Colombie-Britannique, ce sont 660 millions par an qu'il faudrait.

Les Canadiens ont été regrettamment dupés et mal renseignés par le . . .

**M. le Président:** Je suis navré d'apprendre au député que son temps de parole est écoulé.

\* \* \*

### L'AVORTEMENT

#### LA PROTECTION DES ENFANTS À NAÎTRE

**M. John Reimer (Kitchener):** Monsieur le Président, beaucoup de mes électeurs ont été très bouleversés par l'acquiescement du D<sup>r</sup> Henry Morgentaller. Par téléphone et par lettre, plus de 800 personnes m'ont fait part de leur réaction, à moi et à un député provincial dont la circonscription recoupe la mienne. En me fondant sur un tas de données scientifiques, médicales et éthiques, je crois que la vie humaine commence dès la conception et doit être protégée par la loi.

Beaucoup de Canadiens ont trouvé très inquiétant le processus de sélection du jury au procès. Si l'on appliquait cette méthode à la Chambre, bien des députés seraient jugés inaptes à se prononcer sur certaines questions. L'acquiescement du D<sup>r</sup> Morgentaller a été aux yeux de certains une victoire pour l'illégalité puisque l'accusé n'a jamais nié avoir violé la loi. Un jury a pour rôle de décider de l'innocence ou de la culpabilité d'après la loi et la preuve établie durant le procès. Il appartient certes à la Chambre, non à un jury, de se prononcer sur ce que seront nos lois.

Je presse très respectueusement le ministre d'aborder la question de l'avortement durant le mandat de la présente 33<sup>e</sup> législature. Si l'on conclut après l'étude que le fœtus est un être humain, comme j'en suis persuadé, nous devons alors protéger cette vie sans défense avec toute l'autorité et tout le poids de la loi.

\* \* \*

### L'IMPÔT SUR LE REVENU

#### LA LIMITE IMPOSÉE AUX COTISATIONS À DES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-RETRAITE

**M. Gus Mitges (Grey-Simcoe):** Monsieur le Président, je tiens à contester, en mon nom et au nom de nombreux Canadiens, la limite imposée aux cotisations à des régimes enregistrés d'épargne-retraite aux fins de l'impôt sur le revenu.

Les particuliers sont réduits à des cotisations maximales de \$3,500 s'ils veulent profiter de la déduction d'impôt à cet égard. Cette limite n'a pas été modifiée depuis 1976, alors que, depuis, des hausses importantes de l'indice des prix à la consommation ont miné la valeur réelle en dollars des cotisations et de la limite elle-même. En outre, celle-ci n'a pas été modifiée, alors que d'autres exemptions fiscales ont été indexées à

l'indice des prix à la consommation. Je prie donc le gouvernement d'adopter une attitude juste à l'égard de ce grave problème et de présenter sous peu le projet de loi qui s'impose pour corriger pareille injustice.

\* \* \*

### L'ENVIRONNEMENT

#### LE PROJET DE FAIRE PAYER POUR RECEVOIR LE SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE

**M. George Baker (Gander-Twillingate):** Monsieur le Président, la ministre de l'Environnement, qui veut à tout prix se plier aux désirs du ministre des Finances (M. Wilson), adopte certaines mesures insensées. Elle déclare que les personnes qui obtiennent des renseignements météorologiques par des moyens autres que les medias devront payer ce service. Les gens cesseront d'appeler le bureau de la météorologie, monsieur le Président, des gens comme les pêcheurs qui doivent se renseigner sur les modifications fréquentes des conditions atmosphériques.

Elle dit qu'elle collabore avec la compagnie de téléphone. Ma foi, tout le monde sait qu'il est interdit à la compagnie de téléphone d'agir à titre de service de perception, même pour le compte de la ministre de l'Environnement. Les recettes de ce ministère n'augmenteront pas, mais les Canadiens cesseront d'appeler le bureau de la météorologie.

La ministre a déclaré aussi qu'on substituera aux visites guidées, des visites autoguidées ou des visites guidées par des bénévoles dans les parcs nationaux. Qu'est-ce une visite autoguidée? La ministre posera-t-elle une pancarte disant: «Cherchez et vous trouverez» ou «Entrez à vos propres risques?» Ou s'agit-il d'un stratagème pour accroître les activités de recherche et de sauvetage? La ministre fait nettement du zèle, monsieur le Président.

\* \* \*

### L'ASSURANCE-CHÔMAGE

#### LE COÛT DES EMPLOYÉS SUPPLÉMENTAIRES

**M. John R. Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur le Président, ce gouvernement vient d'innover en matière de création d'emplois. Au lieu de s'employer à redonner du travail aux Canadiens, il embauche 700 agents de surveillance pour vérifier l'application de la Loi sur l'assurance-chômage. Pendant la campagne électorale, la position du parti conservateur était claire comme de l'eau de roche: il n'imposerait plus de quotas aux fonctionnaires de Revenu Canada et se montrerait juste envers les particuliers. Maintenant qu'il occupe le pouvoir en toute sécurité, il fait machine arrière et veut se montrer rigoureux en punissant les chômeurs et en embauchant des cogneurs. Croyez-le ou non, monsieur le Président, mais ce harcèlement va nous coûter 30 millions de dollars par année. Faut-il voir dans cette augmentation du pouvoir de l'État la créativité que nous devons attendre de ce gouvernement en matière d'emplois?

Pour régler nos problèmes économiques, le gouvernement préfère punir les victimes du chômage que de proposer des solutions concrètes. S'il y a du chômage, blâmons-en les chômeurs. S'il nous faut plus de revenus, imposons les pauvres et